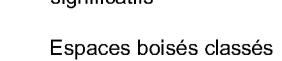


3.1a. ZONAGE

Echelle 1/12000

Le Maire, Jean Louis REMY Date d'approbation de la 1ère modification du P.L.U : 19 FEVRIER 2014. Date d'approbation du P.L.U initial : 26 mai 2011.



Emplacement réservé

Cheminement piétons à créer

Haie ou alignement d'arbres à préserver au titre de l'article L 123-1.7 du C.U.

Eléments du paysage et du patrimoine à préserver au titre de l'article L 123-1.7 du C.U.

Bâtiment agricole pouvant changer de destination au titre de l'article L 123-3.1 du C.U.

N° ER	Localisation – Objet - caractéristiques	Superficie	Bénéficiaire
1	Elargissement du chemin du Pinier pour la création de la voirie de desserte (reliant le chemin de l'Autan et la RD25) et des liaisons douces des zones 1AU et 2AU	1 648 m²	Commune
2	Elargissement du chemin des Oulieux pour créer une desserte adaptée des zones UB	2 077 m²	Commune
3	Elargissement du chemin de Dabiou pour créer une desserte adaptée de la zone de développement urbain des Cazals et de la zone UB	3 163.5 m²	Commune
4	Création d'une voirie de gabarit suffisant pour la desserte des futurs équipements publics de la zone.	5 185 m²	Commune
5	Création d'une voirie pour la connexion de la zone d'activité au chemin d'Espalmade en direction du bourg	9 7 40 m²	Commune
6	Création d'un aménagement sécurisé sur l'avenue de la Gare	783 m²	Commune
7	Elargissement du chemin de l'Ortho pour la desserte des constructions existantes et futures	1224 m²	Commune
8	Réserve foncière pour l'extension du cimetière de Picarrou	142 m²	Commune
9	Réserve foncière pour la création d'un équipement public (salle polyvalente)	1984 m²	Commune
10	Elargissement du chemin existant et aménagement de la voie d'accès à la future station d'épuration de Picarrou	2 287 m²	Commune
11	Réserve foncière pour la création de la future station d'épuration de Picarrou	5 285 m²	Commune
12	Création de la voie d'accès à la future station d'épuration du Port	1 293 m²	Commune
13	Réserve foncière pour la création de la future station d'épuration du Port	4 430 m²	Commune
14	Création d'un aménagement sécurisé avenue de la Gare pour desservir les futures zones à urbaniser 2AU	1436 m²	Commune